



Angoulême, le 21 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Attention aux démarchages abusifs par des agents de fausse qualité

Les services de l'État ont été alertés sur des démarchages abusifs d'agents de fausse qualité, se faisant passer pour des services de l'État (la DIRECCTE d'Île-de-France notamment) auprès d'entreprises charentaises et de départements limitrophes.

La préfecture appelle l'ensemble des professionnels à la plus grande vigilance lorsqu'ils sont confrontés à des démarchages commerciaux proposant notamment des diagnostics de mise en conformité. Ils sont le fait de sociétés qui n'ont aucun lien avec un service ou un organisme officiel, même si certaines d'entre elles utilisent de manière abusive les logos, symboles tricolores ou Marianne.

Les sociétés concernées cherchent à intimider les professionnels en les menaçant d'un risque imminent de sanctions financières lourdes pour justifier d'une proposition de prestation d'aide immédiate, avec préparation de formulaires réglementaires et fourniture d'attestations. Le recours à leur service est présenté comme obligatoire. Les professionnels sont incités à remplir des formulaires et à fournir leurs coordonnées bancaires, puis sont prélevés de sommes importantes.

Ces pratiques peuvent être qualifiées de trompeuses au sens de l'article L.121-2 du Code de la consommation et/ou d'escroquerie au sens de l'article 313-1 du Code pénal.

La préfecture rappelle qu'aucun organisme n'est autorisé à agir au nom et en lieu et place de l'État dans ces domaines. De plus, aucune rémunération n'est exigible par aucun agent public pour la préparation de dossiers de mise en conformité.

Qui contacter en cas de litige ?

DDCSPP de la Charente
Service CCRF
Cité administrative, bâtiment A
4, rue Raymond Poincaré
BP 71016
16001 – Angoulême Cedex

☎ 05.16.16.62.00 - ✉ ddcspp-ccrf@charente.gouv.fr